



DEMANDE D'ALLOCATIONS FAMILIALES MÈRES AU CHÔMAGE AU MOMENT DE LA NAISSANCE.

Si les enfants sont issus de plusieurs unions, veuillez remplir un questionnaire par union.

Ce questionnaire est réservé aux mères au chômage bénéficiaires d'une allocation fédérale pour perte de gain en cas de maternité.



Notre formulaire pdf doit être téléchargé et complété depuis votre ordinateur.

Vous pouvez ensuite le compléter et nous le transmettre via notre site

(www.caisseavsvaud.ch/transmission-AF-PSA) ou par poste.

Requérante

Coordonnées de la requérante

Nom :

État civil :

Nationalité :

Date de naissance (jj/mm/aaaa) :

Téléphone :

N° AVS : 756.

Prénom :

Depuis quand (jj/mm/aaaa) :

Permis de séjour (pour les étrangers) :

E-mail :

Adresse de la requérante

Rue, n° :

NPA, localité :

Coordonnées bancaires de la requérante

Nom de l'établissement bancaire :

Titulaire du compte :

IBAN obligatoire :

Clearing :

Sources de revenus de la requérante

Au moment de la naissance, étiez-vous au bénéfice d'indemnités de l'assurance-chômage ?

oui Après de quelle caisse : _____

non Remplissez-vous la condition de la période de cotisation nécessaire
à l'assurance-chômage pour pouvoir prétendre aux indemnités
de cette assurance dès la naissance ?

oui non

Êtes-vous au bénéfice de l'allocation fédérale pour perte de gain
en cas de maternité ? oui non demande en cours

Si oui, dès le (jj/mm/aaaa) : _____ jusqu'au (jj/mm/aaaa) : _____

Êtes-vous au bénéfice de prestations complémentaires
pour familles (PC Familles) ? oui non demande en cours

Êtes-vous au bénéfice du revenu d'insertion (RI) ? oui non demande en cours

Êtes-vous au bénéfice de prestations d'assistance de l'EVAM ? oui non demande en cours

Autre parent : conjoint ex-conjoint concubin partenaire enregistré autre:

Coordonnées de l'autre parent

Nom : _____

État civil : _____

Nationalité : _____

Date de naissance (jj/mm/aaaa) : _____

Téléphone : _____

N° AVS : 756.

Prénom : _____

Depuis quand (jj/mm/aaaa) : _____

Permis de séjour (pour les étrangers) : _____

E-mail : _____

Adresse de l'autre parent

Rue, n° : _____

NPA, localité : _____

Sources de revenus de l'autre parent

Êtes-vous au bénéfice d'un revenu d'une activité salariée ? oui non

Salaires mensuel : CHF _____ Taux d'activité : _____ %

Nom de l'employeur : _____

Êtes-vous au bénéfice d'un revenu d'une activité indépendante ? oui non

Auprès de quelle caisse : _____

Êtes-vous au bénéfice d'indemnités journalières ? oui non

Auprès de quelle(s) institution(s) : _____

Êtes-vous au bénéfice d'une rente AVS/AI ? oui non demande en cours

Êtes-vous au bénéfice de prestations complémentaires AVS/AI ? oui non demande en cours

Êtes-vous au bénéfice de prestations complémentaires pour familles (PC Familles) ou Rente-pont ? oui non demande en cours

Si oui, de quelles prestations ? PC Familles Rente-pont

Êtes-vous au bénéfice de prestations d'assistance de l'EVAM ? oui non demande en cours

L'allocation est demandée à partir de (jj/mm/aaaa) :

Nous attirons votre attention sur le fait que l'allocation est délivrée uniquement pour la durée du congé de maternité, soit pour maximum 98 jours. Au terme du congé maternité, cette durée peut être prolongée en cas de perception de l'allocation cantonale de maternité.

Si vous revendiquez l'allocation de naissance

Au jour de l'accouchement, la mère était-elle domiciliée en Suisse depuis 9 mois au moins ? oui non

Enfants pour lesquels l'allocation est demandée

Nom et prénom	Date de naissance	Adresse de chaque enfant <i>(si différente de celle du requérant)</i>	Revenu propre de l'enfant				
			Montant en CHF	Rente AVS/AI	Prestations complémentaires	Salaires	Indemnités journalières
N° AVS <i>(voir carte suisse d'assurance-maladie)</i>	Sexe			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
756.	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'enfant est-il : <input type="checkbox"/> du mariage <input type="checkbox"/> du mariage précédent <input type="checkbox"/> hors mariage <input type="checkbox"/> du conjoint <input type="checkbox"/> recueilli ou adopté							
756.	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'enfant est-il : <input type="checkbox"/> du mariage <input type="checkbox"/> du mariage précédent <input type="checkbox"/> hors mariage <input type="checkbox"/> du conjoint <input type="checkbox"/> recueilli ou adopté							
756.	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'enfant est-il : <input type="checkbox"/> du mariage <input type="checkbox"/> du mariage précédent <input type="checkbox"/> hors mariage <input type="checkbox"/> du conjoint <input type="checkbox"/> recueilli ou adopté							
756.	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'enfant est-il : <input type="checkbox"/> du mariage <input type="checkbox"/> du mariage précédent <input type="checkbox"/> hors mariage <input type="checkbox"/> du conjoint <input type="checkbox"/> recueilli ou adopté							

Déclaration et signature

La requérante certifie avoir rempli le présent formulaire de manière complète et conforme à la vérité. Elle s'engage à informer spontanément, sans retard, par écrit la Caisse cantonale vaudoise d'allocations familiales de tout changement de situation pouvant influencer sur le droit aux allocations familiales, notamment un changement d'état civil (*mariage, séparation, divorce*), de résidence (*également pour les enfants*), de situation professionnelle ou de raccourcissement de la durée du congé maternité avant la fin des 98 jours.

Par sa signature, la requérante donne son consentement explicite à ce que la Caisse cantonale vaudoise d'allocations familiales procède à toute mesure d'instruction qui pourrait être nécessaire à l'établissement du droit aux allocations familiales, y compris auprès d'autres autorités. La requérante consent notamment à ce que la Caisse cantonale vaudoise d'allocations familiales consulte les données du logiciel de délivrance de l'aide sociale vaudoise mis à disposition par les autorités cantonales - concernant elle-même et les membres de sa famille. En outre, pour les dossiers ayant un rapport avec la France, la requérante consent à ce que la Caisse cantonale vaudoise d'allocations familiales consulte les données inscrites au registre mis à disposition par la CAF française - concernant elle-même et les membres de sa famille - dans la mesure où cette consultation est nécessaire à l'établissement du droit aux allocations familiales en Suisse.

En cas d'informations inexactes, incomplètes ou d'omissions, la requérante peut être tenue de restituer les prestations indûment touchées. Si la bénéficiaire a obtenu des prestations sur la base d'informations sciemment fausses ou inexactes, une plainte pénale peut être déposée auprès du Ministère public; la sanction prononcée peut aller jusqu'à une peine privative de liberté, voire à une expulsion du territoire suisse lorsqu'il s'agit d'une ressortissante étrangère (*articles 66a, 146 et 148a du Code pénal suisse, article 48 alinéa 1 de la loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales et sur des prestations cantonales en faveur de la famille*).

Lieu et date : _____

Signature
de la **requérante** : _____

Documents et justificatifs à présenter pour chaque demande (sous forme de copies) :

Dans tous les cas :

- le livret de famille ou le certificat de famille complet; à défaut l'acte de mariage et les actes de naissance des enfants,
- pour les étrangers (*sauf permis C*) : les livrets pour étrangers pour toute la famille,
- décomptes d'allocation de maternité fédérale.

En cas de chômage et APMG :

- dernier décompte précédant la naissance.

En cas de séparation ou de divorce :

- un extrait des mesures judiciaires indiquant la date, l'attribution de l'autorité parentale et de la garde des enfants.

Pour les enfants de parents non mariés :

- l'acte de reconnaissance, si existant,
- la convention sur l'autorité parentale, si existant.

Pour les enfants de 16 à 20 ans, incapables de travailler en raison d'une maladie, d'un accident ou d'une infirmité :

- un certificat attestant l'incapacité de travail de l'enfant ou une décision de l'AI.

Pour les enfants jusqu'à 25 ans, aux études ou en apprentissage :

- une attestation de l'établissement d'études mentionnant la période,
- un contrat d'apprentissage,
- une attestation de stage mentionnant le salaire mensuel et la période.